

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D’AVIGNON
MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Nouvelle, tenue le lundi, 12 mai 2025 à l’hôtel de ville du même endroit, à 20 h.

Cette séance du conseil est sous la présidence de la mairesse, Rachel Dugas.

Sont présents les conseillers(ères) :

Vanaly Leblanc	conseillère poste #2
Samuel Boudreau	conseiller poste #3
Julie Allain	conseillère poste #5
Sandra McBrearty	conseillère poste #6

Sont absents les conseillers(ères) :

Steven Olscamp	conseiller poste #4
Geneviève Labillois	conseillère poste #1

Le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, est présent.

89-05-2025 **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse, Rachel Dugas, déclare la séance ouverte à 20 h et souhaite la bienvenue à tous.

90-05-2025 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

La mairesse, Rachel Dugas, fait la lecture de l’ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mai 2025 qui se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
3. CONSTATATION DU QUORUM
4. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2025
6. CORRESPONDANCE
7. FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION ET DÉPÔT D’UN ÉTAT DE REVENUS ET DÉPENSES)
8. DEMANDE DE DONS
9. ADMINISTRATION – RETOUR AU TRAVAIL EMPLOYÉ D’ÉTÉ TRAVAUX PUBLICS ET AUBERGE MIGUASHA
10. ADMINISTRATION – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D’ASSURANCE DE DOMMAGES 2025
11. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PARTICIPATION À L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025 – RÉSEAU BIBLIO
12. TRAVAUX PUBLICS – AUTORISATION DE PARTICIPATION COLLOQUE RÉGIONAL RÉSEAU ENVIRONNEMENT
13. DÉVELOPPEMENT – AUTORISATION DES DÉPENSES AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES ÂÎNÉS – PROJET COMMUNAUTAIRE – SALLE COMMUNAUTAIRE DE L’HIPPODROME DE NOUVELLE
14. DÉVELOPPEMENT- AUTORISATION DES DÉPENSES AU PROGRAMME PRIMA POUR LES AINÉS – PROJET COMMUNAUTAIRE – TERRASSE ET RAMPE D’ACCÈS DE L’HIPPODROME DE NOUVELLE

15. DÉVELOPPEMENT – ACCEPTATION DE LA PROPOSITION D’ATELIER MAPPY DANS LE CADRE DU PROJET DE LA MAISON DE LA CULTURE DE NOUVELLE POUR LA MODERNISATION DES AFFICHES EXISTANTES
16. DÉVELOPPEMENT – AUTORISATION DE DÉPENSES AU PROGRAMME PRIMA POUR LES AINÉS – PROJET COMMUNAUTAIRE – THERMOPOMPE DE L’HIPPODROME DE NOUVELLE
17. URBANISME – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU 1ER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 449 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 DE FAÇON À AJOUTER L’USAGE TRANSPORT ET ACTIVITÉS CONNEXES DANS LA ZONE 141-Ic
18. TRAVAUX PUBLICS – AUTORISATION D’EMBAUCHE – OUVRIER ET OUVRIER SPÉCIALISÉ
19. DÉVELOPPEMENT – AUTORISATION D’EMBAUCHE – PRÉPOSÉES À L’ACCUEIL ET À L’ENTRETIEN MÉNAGER
20. URBANISME – ADDENDA RÉOLUTION ENTENTE INTERMUNICIPALE INSPECTION MRC AVIGNON
21. DÉVELOPPEMENT – AUTORISATION DE DÉPÔT – PROGRAMME D’AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) – VOLET 3
22. DÉVELOPPEMENT – ACCEPTATION DE LA PROPOSITION D’ÉBÉNISTERIE SIMON BELZILE DANS LE CADRE DU PROJET DE LA MAISON DE LA CULTURE DE NOUVELLE
23. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS ADMQ 2025
24. VARIA
25. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC
26. CLÔTURE DE LA SÉANCE
27. LEVÉE DE LA SÉANCE

À la suite de cette lecture, il est proposé par le conseiller Vanaly Leblanc et résolu à l’unanimité des conseillers(ères) :

Que l’ordre du jour soit adopté.

91-05-2025

3. CONSTATATION DU QUORUM

La mairesse, Rachel Dugas, constate qu’il y a quorum. La séance peut être tenue.

92-05-2025

4. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil font état des rencontres et des actions effectuées au cours du dernier mois

93-05-2025

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2025

Les conseillers(ères) ayant reçu et lu le procès-verbal du 7 avril 2025

Il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l’unanimité des conseillers(ères):

Que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

94-05-2025

6. CORRESPONDANCE

Le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, fait un résumé de la correspondance reçue au cours du mois.

95-05-2025	7. FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION ET DÉPÔT D'UN ÉTAT DE REVENUS ET DÉPENSES) Il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères): Que le conseil municipal accepte la liste des comptes payés et des comptes à payer, avril 2025, au montant total de 733 996,68\$ (comptes payés au cours du mois, 469 070,76\$ (salaires inclus), et des comptes à payer de 264 925,92\$). Un état des revenus et dépenses est déposé au conseil municipal.
96-05-2025	8. DEMANDE DE DONS CONSIDÉRANT les demandes de dons suivantes : • Demande pour les jeux des 50 ans et + GÎM, qualité de vie des aînés. • Fondations des Sourds du Québec. • Centre d'éducation des adultes, Carleton-sur-Mer Matapédia, Gala Méritas 2024-2025. • École Antoine-Bernard, demande de don pour offrir une bourse d'études. CONSIDÉRANT le poste budgétaire pour les dons en 2025; Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Vanaly Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) : QUE le conseil accepte les dons suivants: • Demande pour les jeux des 50 ans et + GÎM, qualité de vie des aînés, au montant de 137.10\$. • Fondations des Sourds du Québec, au montant de 25,00\$. • Centre d'éducation des adultes, Carleton-sur-Mer Matapédia, Gala Méritas 2024-2025, au montant de 250,00\$. • École Antoine-Bernard, demande de don pour offrir une bourse d'études, au montant de 250,00\$.
97-05-2025	9. ADMINISTRATION – RETOUR AU TRAVAIL EMPLOYÉ D'ÉTÉ TRAVAUX PUBLICS ET AUBERGE MIGUASHA Il est proposé par le conseiller Samuel Boudreau et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) : QUE l'embauche des employés saisonniers réguliers d'été soit faite.
98-05-2025	10. ADMINISTRATION – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DE DOMMAGES 2025 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle détient une police d'assurance de dommages auprès de FQM Assurances (police n° MMQP-03-006020.20), laquelle couvre l'ensemble des biens municipaux, la responsabilité civile, les véhicules municipaux et d'autres protections spécifiques; CONSIDÉRANT QUE la période de couverture actuelle vient à échéance le 6 juin 2025 et que la FQM Assurances a transmis le renouvellement de la police pour la période du 7 juin 2025 au 6 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de la prime annuelle pour le renouvellement du contrat s'élève à 72 707,00 \$, plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE la couverture comprend notamment l'assurance des biens, la perte de revenu, la responsabilité civile, les erreurs et omissions, le bris de machines, l'assurance automobile et d'autres garanties complémentaires, tel que précisé dans le sommaire des garanties de « La Municipalité »;

CONSIDÉRANT QUE la couverture a été bonifiée sans frais supplémentaires cette année pour inclure une protection contre l'intimidation et le harcèlement, ainsi qu'un service d'aide psychologique ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge cette assurance essentielle pour la protection des actifs municipaux et pour la continuité des opérations de la Municipalité;

Il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE le conseil autorise le renouvellement du contrat d'assurance de dommages municipaux auprès de FQM Assurances (police n° MMQP-03-006020.20) pour la période du 7 juin 2025 au 6 juin 2026, pour un montant total de 72 707,00\$ plus les taxes applicables.

QUE la mairesse Rachel Dugas et le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, soient autorisés à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le paiement soit effectué selon les modalités prévues par FQM Assurances.

99-05-2025

11. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025 – RÉSEAU BIBLIO

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée générale annuelle se tiendra le 24 mai 2025 de 10 h à 13 h 30 au Centre de découvertes du Gîte du Mont-Albert, à Sainte-Anne-des-Monts ;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre est l'occasion pour les représentants municipaux et les responsables de bibliothèques de participer activement à la vie démocratique de l'association et de proposer des candidatures à différents postes et prix;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle souhaite assurer une présence à cette rencontre annuelle afin de soutenir sa bibliothèque municipale et de favoriser le rayonnement culturel local ;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Vanaly Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

D'autoriser, Hélène Arsenault, responsable de la bibliothèque, à participer à l'Assemblée générale annuelle de l'Association des bibliothèques, le 24 mai 2025, au Centre de découvertes du Gîte du Mont-Albert.

Que les frais, s'il y a lieu, soient remboursés conformément à la politique municipale en vigueur.

100-05-2025

12. TRAVAUX PUBLICS – AUTORISATION DE PARTICIPATION COLLOQUE RÉGIONAL RÉSEAU ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE Réseau Environnement organise un colloque régional portant sur les enjeux actuels en environnement, incluant la gestion des eaux, des matières résiduelles et des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE ce colloque constitue une activité de formation et de perfectionnement pertinente pour le personnel du service des travaux publics de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la participation à cet événement permettra de mettre à jour les connaissances techniques, de s'informer des meilleures pratiques, et de favoriser le réseautage avec d'autres intervenants municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les frais de participation sont prévus au budget de fonctionnement du service des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE la Municipalité de Nouvelle autorise la participation du personnel du service des travaux publics au colloque régional de Réseau Environnement 2025.

QUE les frais d'inscription, de déplacement, de repas et, s'il y a lieu, d'hébergement soient remboursés conformément aux politiques de la municipalité sur présentation des pièces justificatives.

101-05-2025

13. DÉVELOPPEMENT – AUTORISATION DES DÉPENSES AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES ÂÎNÉS – PROJET COMMUNAUTAIRE – SALLE COMMUNAUTAIRE DE L'HIPPODROME DE NOUVELLE

ATTENDU QUE l'Hippodrome de Nouvelle, propriété de la municipalité de Nouvelle, joue un rôle important dans la vie communautaire et constitue un lieu de rassemblement pour divers événements et activités;

ATTENDU QUE la Municipalité de Nouvelle a obtenu une subvention de 24 999,00 \$ via le programme Nouveaux Horizons pour des améliorations notamment au niveau du plancher, de la réfection des murs et de l'espace rangement, le réaménagement des toilettes, de l'espace cuisine, la modification des portes pour faciliter un accès universel et l'acquisition de nouveau mobilier;

ATTENDU QUE ce projet de modernisation vise à renforcer l'accessibilité, le confort, la polyvalence de la salle communautaire et soutient les objectifs du programme Nouveaux Horizons pour les aînés en créant un environnement inclusif qui encourage la participation active des aînés dans la communauté;

ATTENDU QUE le projet Nouveaux Horizons se réalise en parallèle avec les fonds FSDOT, PRMA et de la TECQ;

ATTENDU QUE la Municipalité et le Club de courses de Nouvelle ont rencontré plusieurs entrepreneurs et que Rénovation Julien St-Onge a été retenu pour les travaux;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE le Conseil autorise le paiement pour un maximum de 23 000,00 \$ avant les taxes applicables auprès de « Rénovation Julien St-Onge » en vue d'améliorer la salle communautaire de l'Hippodrome avec les fonds du programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

QUE le montant alloué restant à la subvention puisse servir à faire l'acquisition de mobilier en lien avec la demande respectant les normes du programme.

QUE sous l'autorisation du directeur général, l'agent de développement municipal et le directeur des travaux publics sont autorisés à signer tous les documents en lien avec ce dossier.

102-05-2025

14. DÉVELOPPEMENT - AUTORISATION DES DÉPENSES AU PROGRAMME PRIMA POUR LES AINÉS – PROJET COMMUNAUTAIRE – TERRASSE ET RAMPE D’ACCÈS DE L’HIPPODROME DE NOUVELLE

ATTENDU QUE l'Hippodrome de Nouvelle, propriété de la municipalité, joue un rôle important dans la vie communautaire et constitue un lieu de rassemblement pour divers événements et activités;

ATTENDU QUE la Municipalité de Nouvelle a obtenu une subvention de 97 000,00\$ via le programme PRIMA et qu’une partie des sommes de la subvention servira notamment;

ATTENDU QUE les améliorations au niveau de l’Hippodrome consistent à doter de la salle communautaire d’une thermopompe et d’apporter des améliorations au niveau de la galerie et de ses accès;

ATTENDU QUE le projet PRIMA se réalise en parallèle avec les fonds FSDOT, Nouveaux Horizons et de la TECQ;

ATTENDU QUE la Municipalité et le Club de courses de Nouvelle ont rencontré plusieurs entrepreneurs et que Rénovation Julien St-Onge a été sélectionné;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l’unanimité des conseillers(ères):

QUE le conseil autorise le paiement pour un maximum de 35 000,00\$ avant les taxes applicables, auprès de « Rénovation Julien St-Onge » en vue d’améliorer la galerie et son accessibilité.

QUE le directeur général, l’agent de développement et le directeur des travaux publics soient autorisés à signer tous les documents en lien avec ce dossier.

103-05-2025

15. DÉVELOPPEMENT – ACCEPTATION DE LA PROPOSITION D’ATELIER MAPPY DANS LE CADRE DU PROJET DE LA MAISON DE LA CULTURE DE NOUVELLE POUR LA MODERNISATION DES AFFICHES EXISTANTES

ATTENDU QUE la Petite école de Nouvelle est en voie de transformation pour devenir une Maison de la culture, un lieu rassembleur voué aux arts, à l’histoire, à la culture et à la vie communautaire;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite moderniser les deux affiches existantes sur le site actuel de la Petite école;

ATTENDU QUE trois ébénistes ont été rencontrés dans le cadre du projet, et qu’Atelier Mappy a été retenu pour réaliser le projet;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Vanaly Leblanc et résolu à l’unanimité des conseillers(ères):

QUE le conseil accepte la proposition d’Atelier Mappy pour la fabrication et la modernisation des deux affiches actuellement en place sur le site de la Maison de la culture;

QUE le montant autorisé pour ce projet est fixé à un maximum de 6107,00\$ taxes incluses.

QUE ce projet financé dans le cadre du Fonds des legs puisse mettre en valeur l’histoire du bâtiment et de la Municipalité de Nouvelle; tout en enrichissant l’expérience des visiteurs de la Maison de la culture et des citoyens de Nouvelle.

104-05-2025

16. DÉVELOPPEMENT – AUTORISATION DE DÉPENSES AU PROGRAMME PRIMA POUR LES AINÉS – PROJET COMMUNAUTAIRE – THERMOPOMPE DE L’HIPPODROME DE NOUVELLE

ATTENDU QUE l'Hippodrome de Nouvelle, propriété de la municipalité, joue un rôle important dans la vie communautaire et constitue un lieu de rassemblement pour divers événements et activités;

ATTENDU QUE la Municipalité de Nouvelle a obtenu une subvention de 97 000,00\$ via le programme PRIMA et qu'une partie des sommes de la subvention servira notamment;

ATTENDU QUE les améliorations au niveau de l'hippodrome consistent à doter de la salle communautaire d'une thermopompe et d'apporter des améliorations au niveau de la galerie et de ses accès;

ATTENDU QUE le projet PRIMA se réalise en parallèle avec les fonds FSDOT, Nouveaux Horizons et de la TECQ;

ATTENDU QUE la Municipalité et le Club de courses de Nouvelle ont rencontré deux entrepreneurs et que la soumission d'Électroménager G. Poirier Inc., au montant de 5 200,00\$ avant les taxes applicables, a été retenue pour les travaux.

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE le Conseil autorise le paiement pour la mise en place d'une thermopompe au prix de 5 200,00\$ avant les taxes applicables par l'entreprise Électroménager G. Poirier Inc.

QUE l'agent de développement et/ou le directeur des travaux publics soient autorisés à signer tous les documents en lien avec ce dossier.

105-05-2025

17. URBANISME – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU 1ER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 449 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 DE FAÇON À AJOUTER L'USAGE TRANSPORT ET ACTIVITÉS CONNEXES DANS LA ZONE 141-IC

La conseillère Vanaly Leblanc donne avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 449 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 DE FAÇON À AJOUTER L'USAGE TRANSPORT ET ACTIVITÉS CONNEXES DANS LA ZONE 141-IC

Demande de dispense de lecture est demandée en même temps que l'avis de motion.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 449 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 DE FAÇON À AJOUTER L'USAGE TRANSPORT ET ACTIVITÉS CONNEXES DANS LA ZONE 141-IC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 280 520 situé dans le secteur industriel comporte deux zones dont 141-Ic qui n'autorise pas l'usage « Transport et activités connexes » et la zone 140-Ia qui l'autorise;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 388 a fait ajouter l'usage « contraignant » et « peu ou pas contraignant » dans ces deux zones en 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'usage de remorquage de véhicules automobiles entre dans la catégorie « Transport et activités connexes » et est considéré comme un usage peu ou pas contraignant;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 12 mai 2025;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Samuel Boudreau et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE le projet de règlement numéro 449 soit adopté.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 449 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 DE FAÇON À AJOUTER L'USAGE TRANSPORT ET ACTIVITÉS CONNEXES DANS LA ZONE 141-IC

106-05-2025

18. TRAVAUX PUBLICS – AUTORISATION D'EMBAUCHE – OUVRIER ET OUVRIER SPÉCIALISÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle doit procéder à l'embauche de personnel saisonnier pour répondre aux besoins du service des travaux publics durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE les candidatures de messieurs Louis-Sébastien Collin et Martial Leblanc ont été retenues pour occuper respectivement les postes d'ouvrier spécialisé et d'ouvrier aux travaux publics pour une durée de vingt (20) semaines;

CONSIDÉRANT QUE ces embauches sont nécessaires au bon fonctionnement des opérations municipales et qu'elles sont prévues à l'intérieur des prévisions budgétaires de l'année en cours;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE la Municipalité de Nouvelle autorise l'embauche de :

- Monsieur Louis-Sébastien Collin, à titre d'ouvrier spécialisé aux travaux publics, pour une période de vingt (20) semaines à compter de la date de début déterminée par la direction générale.
- Monsieur Martial Leblanc, à titre d'ouvrier aux travaux publics, pour une période de vingt (20) semaines, également à compter de la date déterminée par la direction générale.

QUE les conditions d'emploi soient établies conformément aux normes en vigueur et aux politiques internes de la municipalité.

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document nécessaire à ces embauches.

107-05-2025

19. DÉVELOPPEMENT – AUTORISATION D'EMBAUCHE – PRÉPOSÉES À L'ACCUEIL ET À L'ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle doit procéder à l'embauche de personnel saisonnier pour assurer l'accueil des visiteurs et l'entretien ménager au Camping de l'Auberge Miguasha durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE les candidates retenues possèdent les compétences nécessaires pour assurer un service de qualité aux usagers;

CONSIDÉRANT QUE ces embauches sont prévues à l'intérieur des prévisions budgétaires de l'année en cours;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Vanaly Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE la Municipalité de Nouvelle autorise l'embauche des personnes suivantes à titre de préposées à l'accueil et à l'entretien ménager pour la saison 2025 au Camping de l'Auberge Miguasha :

- Madame Mélanie Duhaime, à temps partiel.
- Madame Élizabeth Turcotte, à temps partiel.
- Madame Vanessa Poirier, à temps plein (40 heures/semaine).

QUE la direction générale soit autorisée à déterminer les horaires de travail selon les besoins opérationnels du camping.

QUE les conditions d'emploi soient établies conformément aux politiques en vigueur de la municipalité.

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document requis en lien avec ces embauches.

108-05-2025

20. URBANISME – ADDENDA RÉSOLUTION ENTENTE INTERMUNICIPALE INSPECTION MRC AVIGNON

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Maria, Nouvelle, Escuminac, Pointe-à-la-Croix, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-François-d'Assise et L'Ascension-de-Patapédia ainsi que la Ville de Carleton-sur-Mer (MUNICIPALITÉ LOCALE) ont demandé à la MRC Avignon de mettre en place un service d'inspection municipale pour les fins de l'application de leurs règlements d'urbanisme et d'autres lois et règlements dont l'application leur incombe;

CONSIDÉRANT QUE les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et les articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) prévoient la possibilité pour la MRC et les MUNICIPALITÉS LOCALES de conclure une entente intermunicipale ayant comme mode de fonctionnement la fourniture de services;

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale de fourniture de services est intervenue entre la MRC Avignon et les municipalités locales afin de renouveler le service d'inspection municipal régionalisé pour les années 2025 à 2029;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des besoins et charges de travail ont changé entre le moment de l'acceptation de l'entente et la première rencontre du Comité de gestion de l'entente;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de bonifier l'entente afin d'assurer un service approprié aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE après une présentation du projet de bonification une entente de principe est intervenue et elle se doit d'être consignée par addenda à l'entente de service 2025-2029;

CONSIDÉRANT QUE suite aux analyses et discussions ayant eue lieu, les orientations générales ont été acceptées afin d'améliorer les services en regard des défis actuels et à venir, c'est-à-dire :

- Augmenter légèrement le temps/inspectrice.teur d'un minimum 25 heures par semaine
- Acquérir et déployer PG-Inspection et utiliser 1 seule plate-forme
- Développer sur demande un service d'urbanisme, le tout devant être rediscuté
- Acquérir des équipement ou entente pour permettre à l'équipe d'effectuer leur travail adéquatement
- Développer une procédure d'intervention en cas de dossier problématique ou sensible

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Samuel Boudreau et résolu à l’unanimité des conseillers(ères):

Que la Municipalité de Nouvelle accepte :

De modifier l’Entente intermunicipale de fourniture de services d’inspecteurs de la MRC Avignon 2025-2029 par l’ajout d’un ou d’une cinquième inspecteur.trice

- De modifier la répartition des charges attribuées comme suit :

Carleton-sur-Mer	85.7 % d'un inspecteur à temps complet (30h)
Escuminac	40 % d'un inspecteur à temps complet (14h)
Ristigouche Partie-Sud-Est	14.3 % d'un inspecteur à temps complet (5h)
Matapédia	34.3 % d'un inspecteur à temps complet (12h)
St-Alexis-de-Matapédia	31.4 % d'un inspecteur à temps complet (11h)
St-François d'Assise	37.1 % d'un inspecteur à temps complet (13h)
St-André-de-Restigouche	14.3 % d'un inspecteur à temps complet (5h)
L'Ascension-de-Patapédia	14.3 % d'un inspecteur à temps complet (5h)
Pointe-à-la-Croix	70 % d'un inspecteur à temps complet (24.5h)
Maria	70 % d'un inspecteur à temps complet (24.5h)
Nouvelle	65 % d'un inspecteur à temps complet (22.75h)
Total	471% ou 5 inspecteurs à temps plein

- De modifier le premier paragraphe de l’article 11 par le suivant :

Les dépenses d’immobilisation ainsi que les dépenses d’opération et d’administration de la présente entente, diminuées de toute subvention gouvernementale, donation et leg, sont réparties entre les MUNICIPALITÉS LOCALES, soit 18% (85.7 % de 1 équivalent-temps- complet (ETC)) pour la ville de Carleton-sur-Mer, 13.6 % (65 % de 1 équivalent-temps- complet (ETC)) pour la municipalité de Nouvelle, 14.7 % (70 % de 1 équivalent-temps- complet (ETC)) pour la municipalité de Maria, 14.7 % (70 % de 1 équivalent-temps- complet (ETC)) pour la municipalité de Pointe-à-la-Croix ,et la balance, soit 39 % (1.86 équivalent-temps-complet (ETC)), aux municipalités d’Escuminac, de Ristigouche-Sud- Est, de Matapédia, de Saint-André-de-Restigouche, de Saint-Alexis-de-Matapédia, de Saint-François-d’Assise et de L’Ascension-de-Patapédia, pour moitié en fonction de leur richesse foncière uniformisée et pour moitié en fonction de leur population en date du 1er janvier de l’année civile à venir.

Que la Municipalité de Nouvelle autorise et mandate Rachel Dugas, mairesse et Benoît Cabot, directeur général et greffier-trésorier à signer l’addenda permettant de rendre effectif la prestation de service demandée.

109-05-2025

21. **DÉVELOPPEMENT – AUTORISATION DE DÉPÔT – PROGRAMME D’AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) – VOLET 3**

ATTENDU QUE le programme d’aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l’amélioration et l’entretien d’infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d’encourager le tourisme durable, d’améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d’application du programme d’aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

ATTENDU QUE la Municipalité de Nouvelle doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l’exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 3 750,00\$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 1 871,00\$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Nouvelle doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Vanaly Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE la Municipalité de Nouvelle autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE, le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

110-05-2025

22. DÉVELOPPEMENT – ACCEPTATION DE LA PROPOSITION D'ÉBÉNISTERIE SIMON BELZILE DANS LE CADRE DU PROJET DE LA MAISON DE LA CULTURE DE NOUVELLE

ATTENDU QUE la Petite école de Nouvelle est en voie de transformation pour devenir une Maison de la culture, un lieu rassembleur voué aux arts, à l'histoire, à la culture et à la vie communautaire;

ATTENDU QUE la Maison de la culture ne possède pas une énorme superficie et que des meubles de rangement polyvalents seront utiles à la réalisation de sa mission;

ATTENDU QUE le projet de la Maison de la culture est en partie financé par le Fonds des legs, et qu'un volet aménagement permet l'acquisition de meubles;

ATTENDU QUE trois ébénistes ont été rencontrés dans le cadre du projet, et qu'Ébénisterie Simon Belzile, numéro de devis 1004, a été retenu pour collaborer avec GÎD à la conception et la réalisation de 4 modules de rangements au coût total de 8 640,00\$ avant les taxes applicables;

ATTENDU QU'Ébénisterie Simon Belzile a été retenu pour la réalisation des portes d'armoires de la cuisine de la Maison de la culture;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE le conseil accepte la proposition d'Ébénisterie Simon Belzile, numéro de devis 1004, pour la réalisation et la fabrication de 4 meubles de rangement qui seront installés à la Maison de la culture au coût total de 8 640,00\$ avant les taxes applicables.

QUE Ébénisterie Simon Belzile soit mandaté pour réaliser les armoires de cuisine de la Maison de la culture au coût de 1 985,00\$ plus les taxes applicables.

QUE ce projet financé dans le cadre du Fonds des legs de la Maison de la culture de Nouvelle.

111-05-2025

23. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS ADMQ 2025

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) tiendra son congrès annuel en 2025;

CONSIDÉRANT QUE cet événement constitue une occasion de formation, de perfectionnement et de réseautage pour les gestionnaires municipaux, en lien direct avec leurs fonctions;

CONSIDÉRANT QUE la participation du directeur général, monsieur Benoît Cabot, à ce congrès, est jugée pertinente pour le bon fonctionnement administratif et la mise à jour des connaissances en gestion municipale;

CONSIDÉRANT QUE les frais de participation sont prévus au budget annuel de la municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Samuel Boudreau et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE la Municipalité de Nouvelle autorise la participation de Benoît Cabot, directeur général et greffier-trésorier, au congrès 2025 de l'ADMQ, incluant les frais d'inscription, de déplacement, d'hébergement et de repas selon les politiques municipales en vigueur.

QUE la Municipalité de Nouvelle autorise la participation de Benoît Cabot, directeur général et greffier-trésorier, au colloque de zone 2025 de l'ADMQ, incluant les frais d'inscription, de déplacement, d'hébergement et de repas selon les politiques municipales en vigueur.

QUE les dépenses associées soient remboursées sur présentation des pièces justificatives, conformément aux politiques de remboursement applicables.

112-05-2025

24. VARIA

Aucun point de varia n'est ajouté lors de cette séance.

113-05-2025

25. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

La mairesse et les conseillers répondent aux questions posées.

114-05-2025

26. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse Rachel Dugas déclare la séance close.

115-05-2025

27. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Samuel Boudreau propose la levée de la séance. Il est 20h25.

Rachel Dugas
Mairesse

Benoît Cabot
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Rachel Dugas, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.